



DIPLOMATIE

Le président de la Transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, a reçu hier le ministre équatoguinéen de la Présidence du gouvernement, chargé de l'intégration régionale, Lucas Abaga Nchama, porteur d'un message du président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo au numéro un gabonais.

Page 6

BAD

La Banque africaine de développement (BAD) a levé les sanctions à l'encontre du Gabon. La décision est contenue dans son mémorandum daté du 6 novembre 2023, suite au règlement de ses arrières de créances. Preuve de la détermination du président Oligui Nguema de restaurer la crédibilité financière de notre pays.

Page 6

CONDAMNATION

Poursuivi pour diffamation au préjudice du général Jean Germain Effayong Onong, commandant en chef de la Sécurité pénitentiaire, l'activiste Fernand Bob Mengome a été condamné hier à un mois de prison ferme par le tribunal correctionnel de Libreville. Une peine pour l'exemple, juge-t-on.

Page 9

LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION, SEUL OBJECTIF !

Le rappel des règles et principes devant guider l'action gouvernementale, le triptyque rigueur-impartialité- solidarité comme boussole des membres du gouvernement avec "pour seuls objectifs la réussite de la Transition et le bonheur du peuple gabonais" sont les points sur lesquels a insisté, lors du Conseil des ministres d'hier, le chef de l'Etat, le général Brice Clotaire Oligui Nguema. Lequel "a tenu à officiellement réhabiliter Rose Francine Rogombé dans son statut de 3^e président de la République gabonaise".

Pages 2 à 5



POUR MOI QUOI...

Sale temps pour les activistes. Un des leurs vient d'être condamné à 1 mois de prison ferme pour diffamation.

Eh oui, le verdict est tombé hier au palais de justice de Libreville. Fernand Bob Mengome, activiste qui a traité de tous les noms d'oiseaux un "honorables" citoyen, paie ainsi cash ses excès de langage et ses mensonges.

Il était en tout cas temps de sévir contre les auteurs

de propagation de fausses nouvelles, des atteintes à l'honneur et à la dignité des autres et à la volonté de nuire expressément. Ce n'est pas tous les jours qu'on se réjouit de la privation de liberté d'un compatriote. Mais, là, là, il fallait que la loi soit dite. Ce qui est fait et on est convaincus que ces gens-là qui jouissent en diffamant à longueur de journée en publiant, à travers les réseaux sociaux, des informations toxiques vont freiner leurs ardeurs. Peut-on l'espérer ? Tu parles avec un verdict... clément, on a bien peur que ces activistes changent de méthode. Alors, il est urgent que la disposition de la loi sur la diffamation soit revue et

corrigée. Sinon, d'autres activistes, les plus téméraires, seront tentés de s'inspirer de ce mauvais exemple et frapper encore plus fort d'honnêtes citoyens. C'est vrai que passer une heure privé de liberté est insupportable pour certains. Mais pas pour des récidivistes tels que celui-là qui, malgré de précédentes condamnations, n'a pas trouvé mieux que de poursuivre sa sale besogne en traînant dans la boue l'honneur du général. C'est lui aujourd'hui, demain ce sera peut-être votre tour...

Alors, il faut renforcer la législation pour arrêter cette dérive qui peut pousser au suicide un esprit faible qui

...MAKAYA